



**Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire**

**[snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com](mailto:snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com)**

Le 28 novembre 2024

## **DECLARATION PRELIMINAIRE**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-Inter Régional,

Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration dans un contexte social qui reste toujours aussi chaotique. En effet, même si l'Administration Centrale a dû « revoir » sa copie pour sauvegarder une partie des postes de contractuel.es, cela ne se serait pas produit sans la mobilisation massive des personnels et des actions de médiatisation menées par les organisations syndicales, principalement coordonnées par le SNPES-PJJ/FSU. Aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que le combat est loin d'être fini, car les restrictions budgétaires vont se poursuivre sur l'année 2025.

A l'heure où « l'attractivité des métiers » de la PJJ est sur toutes les lèvres, il serait bon de se rappeler que l'absence d'évolution salariale, l'inexorable dégradation des conditions de travail des agents et le dévoiement du sens même des missions d'éducation et de protection à la PJJ sont les facteurs principaux de cette désaffection.

Si cela ne suffisait pas, vient aujourd'hui s'ajouter les annonces démagogiques du Ministre de la Fonction Publique :

- Passage à 3 jours de carence et une baisse de l'indemnisation des arrêts maladie.
- Fin de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat.
- Gel du point d'indice
- Tassement des grilles indiciaires

Concernant nos missions, le 26 novembre dernier, en commissions des lois, a été examinée la proposition de loi de Gabriel ATTAL concernant la justice des mineurs et contenant 3 propositions issues du programme du rassemblement national, comme la comparution immédiate, la pénalisation des parents d'enfants auteur.es de délits et/ou d'infraction et le rabotage de la mal nommée « excuse de minorité ».

Heureusement expurgée de ces mesures les plus problématiques, ce texte de loi est à l'ordre du jour de la séance plénière de l'assemblée nationale du 2 décembre prochain et le risque de revoir ces mesures populistes et démagogiques s'inscrire dans la première mouture est réel.

Le SNPES-PJJ/FSU continue d'affirmer qu'un adolescent.es en conflit avec la loi est un adolescent.e en danger ! C'est avant tout de moyens supplémentaires pour la prévention et la protection de l'enfance dont la jeunesse la plus en difficulté à besoin. Le rapprochement dangereux qui s'opère entre la justice des mineur.es et celle des majeur.es ne répond qu'à un objectif électoraliste qui bafoue l'engagement de la France dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Ces choix politiques sont intolérables, le SNPES-PJJ/FSU invite **tous les personnels à se mobiliser massivement pour défendre leur statut et le service public face à ces multiples attaques le 5 décembre prochain.**

Sur la Direction Inter-Régionale Sud-Ouest, nous ne nous découragerons pas à vous le rappeler inlassablement, la souffrance professionnelle s'est répandue partout dans notre si « *belle institution* » et ce n'est pas l'achat de « doudounes » (sans manches qui plus est...) estampillées DIR SO qui répondra à la dégradation des conditions de travail liées aux méthodes du nouveau management public à l'œuvre sur les services, ajouté aux coups de rabots budgétaires en cours et à venir. Mme la présidente, la Protection Judiciaire n'est pas une start-up, choisir d'être fonctionnaire au service du public accompagné au quotidien, partager des valeurs communes propre à ce statut, c'est cela qui fonde le sentiment d'appartenance à une institution.

Concernant les hébergements, sur notre région, le Sud-Ouest, certaines directions remettent en cause le droit aux jours fériés pour les éducateur.rices exerçant sur les lieux de placement. Ainsi ces personnels se voient supprimer le décompte des jours fériés et il leur est demandé de réaliser des services supplémentaires pour les heures qui seraient dues.

Quant aux CEF qui rappelons le, sont des lieux privatifs de liberté, c'est notre inter-région qui en compte le plus et qui de fait, réduit drastiquement la diversité du placement. Dans ces centres fermés, la concentration de jeunes aux problématiques les plus complexes, ne peut que générer de la violence à tous les niveaux. Il est irresponsable voir criminel pour les jeunes accueillis comme pour les professionnels qui les encadrent de ne pas envisager une réflexion sur ce type de prise en charge. On en veut pour exemple les événements dramatiques qui se sont déroulés le weekend dernier au CEF de Saint-Pierre-du-Mont, des jeunes et une équipe choqués, un éducateur blessé et des arrêts de travail en grand nombre. Malgré ces évènements, la direction et l'administration, sans aucun égard pour la réalité du vécu des jeunes et des professionnel.les a validé deux accueils rapidement après. Et c'est sans compter les difficultés récentes et toujours récurrentes du CEF du Vigeant (CF

rapport de visite de la conférence des bâtonniers du CEF du Vigeant de novembre 2023), où la DT Poitou-Charente a demandé de ne plus orienter de jeune suite à un article 40.

Le SNPES-PJJ/FSU demande un moratoire sur ces structures dans l'attente qu'un bilan soit fait tant sur les conditions d'accueils des jeunes que sur les conditions de travail des professionnel.les.

Concernant l'UEAJ d'Angoulême qui au moment où nous écrivons cette déclaration, n'est toujours pas accueilli dans des locaux adaptés, au détriment des jeunes et des professionnel.les qui exercent leurs missions avec les moyens du bord, nous sommes bien loin de la volonté de prioriser ce domaine affichée par la Direction Inter-Régionale !

Enfin, une fois n'est pas coutume, nous rappelons que la cadence infernale qu'impose le CJPM aux équipes à des conséquences délétères sur la santé psychique et physique des professionnel.les en plus de réduire la justice rendue à sa forme la plus expéditive. Un travail sur les normes en milieu ouvert doit enfin se mettre en place au niveau national sous l'impulsion en grande partie de notre organisation syndicale, mais pour des objectifs fixés en 2026, ce qui est bien trop tardif pour le SNPES-PJJ/FSU.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, nous n'allons pas siéger cet après-midi. En effet, depuis déjà fort longtemps, le dialogue social ne fait que se dégrader, les conditions d'organisation des différentes instances (CSA, visites d'établissements, conseils médicaux, etc.) faute d'allégement, sont incompatibles avec l'exercice de nos missions de terrain. Cela n'est pas près de s'améliorer : puisque sur le Sud-Ouest les directions restent muettes quant à l'application de la note de Mme NISAND sur le moyens syndicaux, ce qui témoigne du peu de considération du travail réalisé par les représentants du personnel. Pour le SNPES-PJJ/FSU, les familles et les jeunes de la PJJ, les professionnel.les qui les prennent en charge, les élu.es qui les représentent, méritent mieux que le mépris que l'Administration Centrale leur renvoi.

Les représentant.e.s SNPES-PJJ/FSU du CSA Sud-Ouest